

Le Bulletin Annuel du SNATED



N°1 - Année 2012

Edito

Ce bulletin annuel propose une vue d'ensemble de l'activité du SNATED, et plus particulièrement des données chiffrées de son activité en 2011.

Depuis son installation le 10 janvier 1990, le téléphone du service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger n'a jamais cessé de sonner...

En 22 ans d'activité, le 119 est devenu un maillon incontournable du dispositif de protection de l'enfance en France.

Durant ces années, le service a amplement évolué : attribution d'un numéro

d'appel simplifié en 1997, mise en place d'un pré accueil en 1998, accession au statut de numéro d'urgence en 2003, élargissement de ses missions avec la loi de mars 2007... Mais aussi doublement du nombre d'écoutes, professionnels de l'enfance : de 25 à 50. Le service qui décrochait 115000 appels en 1990, en décroche aujourd'hui plus de 580000, ce qui correspond à 564000 appels traités dont 20% ont fait l'objet d'une information préoccupante (IP) aux départements. Depuis 2009, la part des IP

représente 30% des appels traités.

Le 119 confirme ainsi sa mission première : concourir à la prévention et à la protection des enfants en danger, en liaison avec les cellules de recueil des informations préoccupantes sous l'égide des Présidents de Conseils Généraux.

Hermeline Malherbe
Présidente du GIPED,
Présidente du Conseil Général
des Pyrénées-Orientales

Le SNATED est membre :



→ de **Child Helpline International**, réseau mondial des lignes d'assistance aux enfants, œuvrant pour la protection des droits de l'enfance. Le SNATED en est membre depuis 2008.



→ du **Collectif de la Téléphonie Sociale et en Santé (TeSS)**. Il est signataire comme 12 autres acteurs de la Charte d'engagement. Le SNATED en est membre depuis 2011.

Vous retrouverez plus de précisions :

- sur l'institution : www.giped.gouv.fr
- sur l'étude statistique www.allo119.gouv.fr

Le rapport annuel d'activité y est téléchargeable.

Le SNATED est un service public connu et reconnu par tous. Les partenariats et actions engagés cette année le montrent.

Il a notamment impulsé des travaux qui ont donné naissance à la Charte «Protection de l'enfance dans les médias» qui a pour objectifs de rappeler les principes éthiques, déontologiques et pédagogiques, de préciser les engagements de la presse d'information écrite et audiovisuelle et de définir les actions qu'elle s'engage à

mettre en œuvre pour appliquer cette charte. Depuis 2011, le SNATED est également membre du collectif de la Téléphonie Sociale et en Santé (voir encart ci-contre).

Tous ces temps forts de 2011 sont détaillés dans le rapport d'activité annuel, dont je vous propose de découvrir un extrait en prenant connaissance de ce bulletin.

Frédérique Botella
Directeur du SNATED

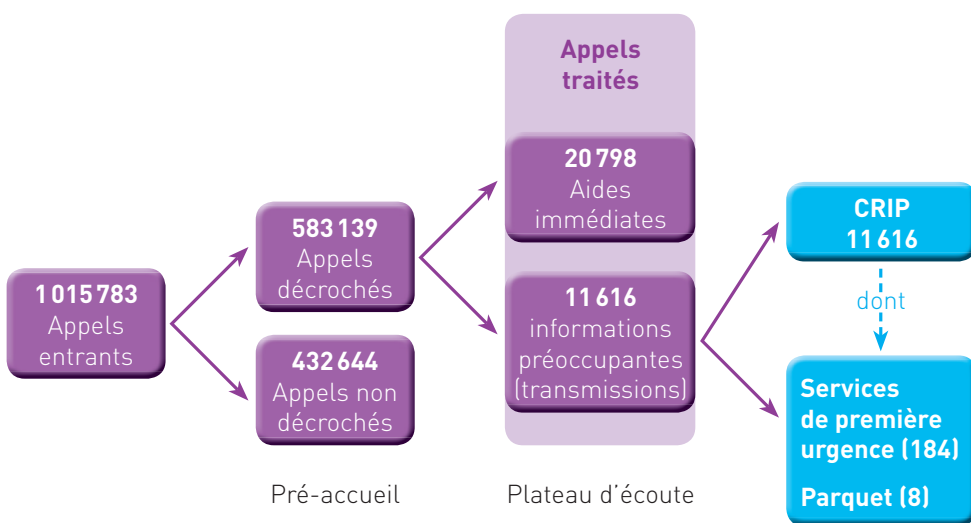
Les 2 missions du SNATED

La loi du 10 juillet 1989, confortée par celle du 5 mars 2007, confère **deux missions au service** :

- **Une mission de prévention** : accueillir les appels d'enfants en danger ou en risque de l'être, et de toute personne confrontée à ce type de situations, pour aider à leur dépistage et faciliter la protection des mineurs en danger
- **Une mission de transmission** : transmettre les informations préoccupantes concernant ces enfants aux services départementaux compétents en la matière : les cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP).

DONNÉES 2011

Combien d'appels reçoit le SNATED ?



Appel entrant : appel entrant dans le système téléphonique du SNATED, décroché par le pré-accueil ou le plateau d'écoute

Appel traité : appel qui donne lieu à une transmission au département ou à une aide immédiate de la part de l'écouter

Aide immédiate : conseils, orientations, renseignements de la part de l'écouter ; ou appel révélant un danger ou un risque de danger sans élément identifiant. Son compte-rendu est conservé au sein du service

Transmission : entretien relatif à une situation d'enfant en danger ou en risque de danger dont un compte rendu est adressé à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) du département concerné

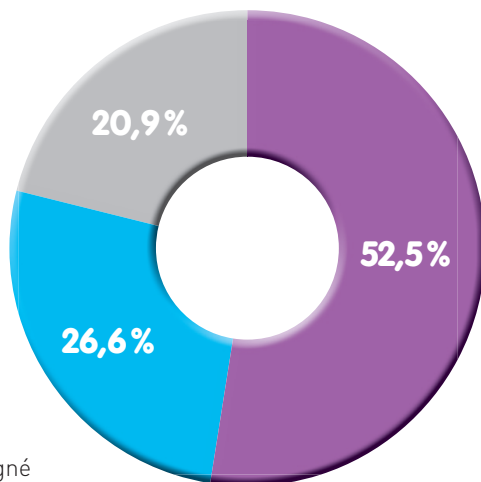
Qui sont les appelants ?

Près de 70% des appels proviennent du mineur concerné ou de la famille proche

1/4 des appelants sont les parents

Les femmes appellent majoritairement

■ Femmes
■ Hommes
■ Non désigné



Qualité de l'appelant	Effectif	
Non désigné	8912	26,6%
Mère	5564	16,6%
Père	3999	11,9%
Mineur concerné	3660	10,9%
Voisin	2138	6,4%
Entourage amical	1987	5,9%
Grand-parent	2060	6,1%
Famille autre	1663	5%
Personnel institutionnel	1529	4,6%
Majeur concerné	1095	3,2%
Beau parent	544	1,6%
Membre de la fratrie	409	1,2%
Total	33560	100%

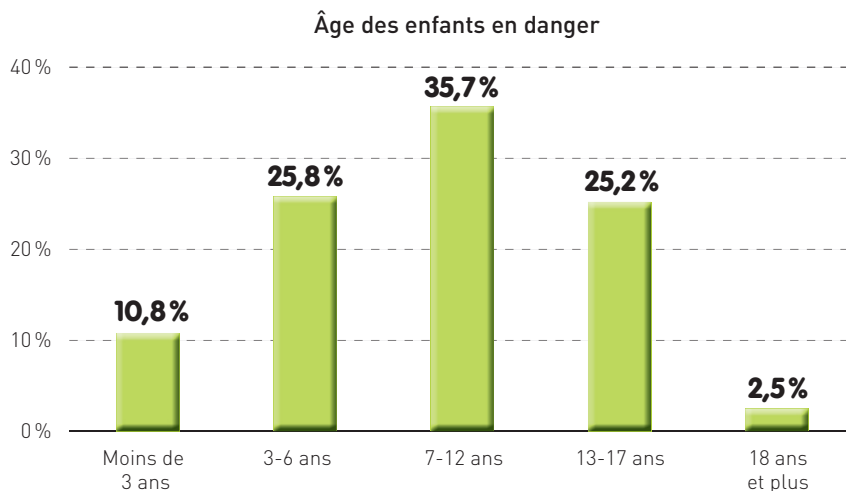
À noter : il peut y avoir plusieurs appelants par appel.

Qui sont les enfants en danger ou en risque de l'être ?

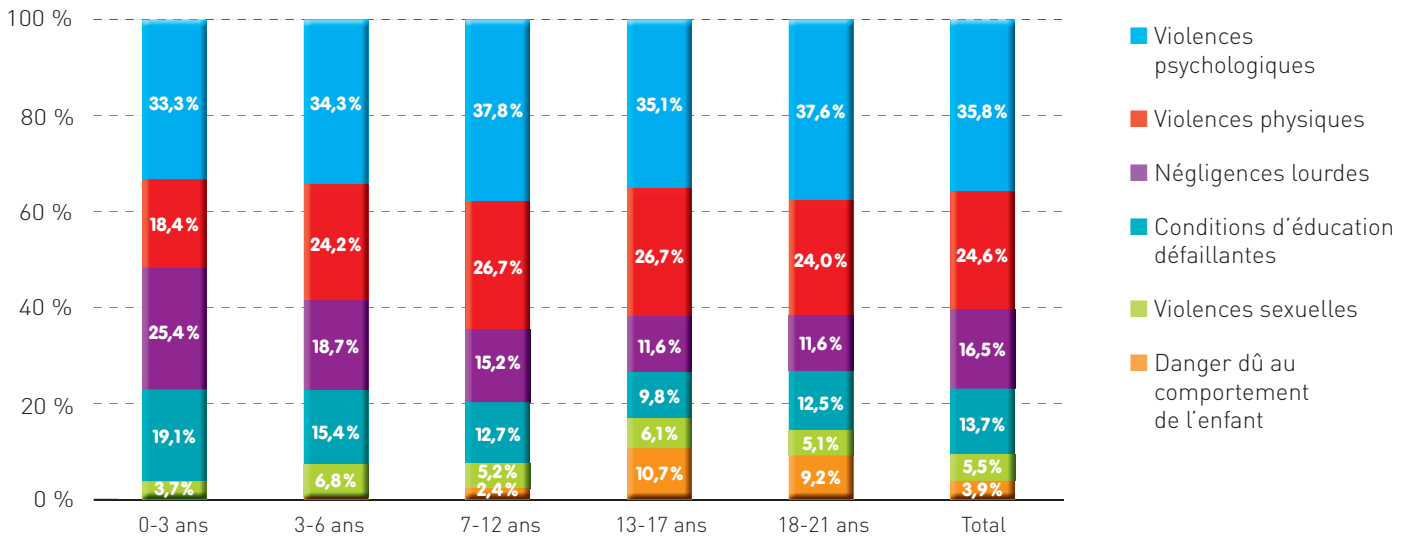
En 2011, 54 436 enfants sont concernés par les appels au SNATED

Pour 39 858 d'entre eux (73,2%), un danger est évoqué. 15 944 sont concernés par une transmission d'information préoccupante. 46% de garçons et 48,2% de filles (sexe non précisé dans 5,8% des cas) sont concernés par les appels

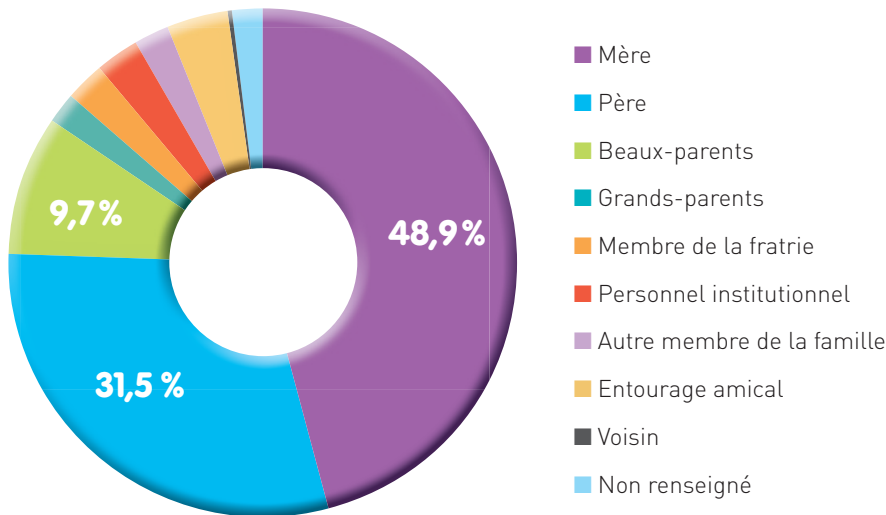
Entre 0 et 10 ans, les garçons sont les plus en danger. À partir de 11 ans, ce sont les filles



Quels sont les dangers évoqués ?



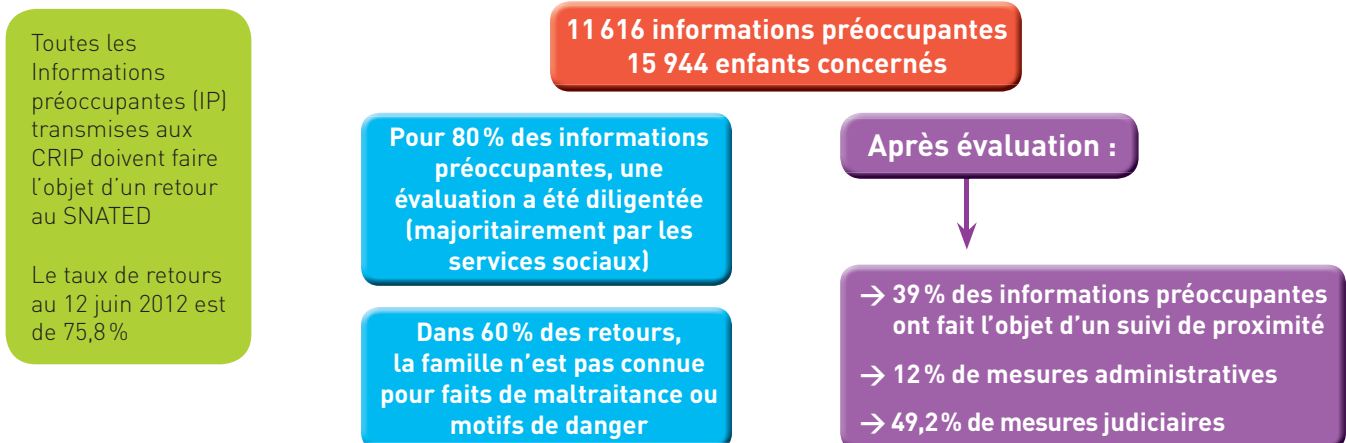
Qui sont les auteurs présumés des dangers ?



Parmi les 47784 auteurs présumés :

- Près de 95% proviennent de la famille proche (parents, beaux-parents, membre de la fratrie, grands-parents)
- 91,8% sont des adultes
- 54,5% sont des femmes (à noter que 47,2% des enfants concernés vivent avec leur mère)
- 2% sont des mineurs

Quelles sont les suites apportées aux informations préoccupantes (transmissions) ?



Pour toute situation d'enfant en danger ou en risque de l'être, contactez le 119

Pour toute question administrative, vous pouvez joindre le SNATED :
 → BP 30302 75823 Paris cedex 17
 → Tél. : 01 53 06 68 68
 → Courriel : snated@allo119.gouv.fr

Vous souhaitez obtenir la documentation du 119 ?

Sur le site allo119.gouv.fr, vous accédez à un formulaire à remplir et à valider. La documentation (affiches, plaquettes, autocollants...) et son envoi sont gratuits. Tous ces documents sont également téléchargeables.

Conformément à l'article L 226-8 du CASF «l'affichage des coordonnées du service est obligatoire dans tous les établissements et services recevant de façon habituelle des mineurs»

Que retenir du 119 ?

Le 119 :

- est un numéro dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être
- est joignable 24h/24 - 7j/7
- est un numéro d'appel gratuit depuis tous les téléphones : fixe, mobile, cabine téléphonique
- n'apparaît sur aucun relevé détaillé de téléphone
- est joignable de toute la France et des Départements d'Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion)
- respecte la confidentialité des appels en conformité avec l'avis de la CNIL et la délibération de la CADA (www.cnil.fr / www.cada.fr)
- est un numéro d'urgence (chaque appel injustifié retarde un appel fondé).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous connecter sur www.allo119.gouv.fr

L'équipe du SNATED

Sous la responsabilité du **Directeur du service, 3 coordonnateurs** sont en charge de l'encadrement technique et hiérarchique des **50 écoutants** (psychologues, juristes, travailleurs sociaux). Ces trois professionnels, de formation pluridisciplinaire, assurent l'interface entre le 119 et les cellules départementales de recueil d'informations préoccupantes. Les coordonnateurs maîtrisent l'ensemble des procédures de transmission d'informations préoccupantes, valident les écrits des écoutants et en assurent le suivi avec l'aide d'une assistante. Ils sont ainsi en relation permanente avec leurs correspondants départementaux. Ils assurent le soutien technique au quotidien ainsi que l'évaluation annuelle des écoutants. Ils animent par ailleurs des réunions de coordination qui leur permettent de travailler les pratiques professionnelles avec l'équipe. Leur maîtrise confirmée des différentes facettes du métier d'écoutant leur permet d'accompagner au mieux les professionnels dans leurs missions.

L'encadrement est également en charge de **l'équipe d'agents du pré-accueil** dont le rôle est d'accueillir les appelants, de vérifier que leur appel concerne bien les missions du service et d'orienter les appels explicites vers le plateau d'écoute. Les écoutants

ont pour mission première d'être à l'écoute des appelants et de procéder à l'évaluation des appels à travers leur contenu. **Une responsable de la communication et une assistante administrative** font également partie de l'équipe.

... Et du côté de l'ONED ?



L'Observatoire National de l'Enfance en Danger est la seconde entité du GIPED. Créé par la loi de 2004, l'ONED a pour fonction première de mieux connaître le champ de l'enfance en danger pour mieux prévenir et traiter. Ses missions définies par la loi sont multiples : mise en cohérence des données chiffrées en vue d'une meilleure coordination des interventions ; recenser et évaluer les pratiques de prévention ; de dépistage et de prise en charge ; réaliser des études et des comparaisons internationales. L'ONED vise à devenir un lieu ressources notamment via son site : www.oned.gouv.fr. L'équipe pluridisciplinaire, placée sous la responsabilité du Directeur de l'ONED, est constituée de chargés de mission et d'étude qui sont des professionnels de la protection de l'enfance, du droit, de la statistique publique, de la sociologie... Un secrétariat, une documentaliste et une rédactrice assurent la partie fonctionnelle.